

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MUDIFICAZIONI NU 4 À A CUNVENZIONI RILATIVA À U
FINANZIAMENTU DI I CENTRI D'IMMIRSIONI CISMONTI
IN U QUATRU DI U CPER 2015-2020
AVENANT N° 4 A LA CONVENTION RELATIVE AU
FINANCEMENT DES CENTRES D'IMMERSION
LINGUISTIQUE DE HAUTE-CORSE DANS LE CADRE DU
CPER 2015-2020

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération n° 15/253 AC du 29 octobre 2015, l'Assemblée de Corse a approuvé le Contrat de Plan Etat/CTC 2015-2020, qui compte parmi ses priorités au sein du volet langue corse, les centres de séjours et d'études corses.

Dans le cadre de la convention entre l'État et la Collectivité de Corse relative à l'application du plan de développement de l'enseignement de la langue corse pour la période 2016-2021, adoptée par l'Assemblée de Corse le 23 juin 2016 (délibération n° 16/140 AC), l'État et la Collectivité se sont engagés à soutenir l'organisation de classes transplantées dans les « centres de séjours et d'études corses ».

L'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Haute-Corse (AD PEP 2B) est gestionnaire de ces centres qui constituent des éléments forts de la politique de développement de l'enseignement bilingue. En octobre 2016, la Collectivité de Corse a ainsi signé avec le Ministère de l'Éducation Nationale et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Corse (AD PEP 2B) une convention relative au financement des centres d'immersion linguistique de Haute-Corse (délibération n° 16/223 AC du 30 septembre 2016 - Annexe n° 1). La Collectivité de Corse, le Ministère de l'Éducation Nationale et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Corse (AD PEP 2B) ont décidé, au titre de l'article 11 de la convention, d'un premier renouvellement de cette convention pour une durée d'un an par l'Avenant n° 1.

L'Assemblée de Corse par sa délibération n° 17/180 AC du 30 juin 2017 a approuvé cet avenant de prolongation. L'avenant n° 2 à cette convention pour l'année 2018 a été approuvé par la délibération n° 18/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018. L'avenant n° 3 à cette convention pour l'année 2019 a été approuvé par la délibération n° 19/384 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2019.

Aujourd'hui, il vous est demandé d'approuver et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'avenant n° 4 (Annexe n° 2).

Les différents centres d'immersion linguistique

À l'échelle territoriale, 4 centres sont présents, 3 dans le Cismonte, les centres de Bastia-Campanari, Loretu di Casinca, Savaghju-Vivariu et un dans le Pumonti, le centre d'immersion linguistique de Bastelica.

Les centres d'immersion linguistique reçoivent des classes soit à la journée ou pour de courts séjours (Bastia-Campanari, Loretu di Casinca) soit pour des séjours d'une semaine (Savaghju-Vivariu et Bastelica) durant le temps scolaire, pour des activités en immersion. Ces séjours favorisent une utilisation naturelle de la langue corse à

l'occasion de la pratique d'activités scolaires, artistiques, sportives ou d'étude du milieu.

I) LES TROIS CENTRES D'IMMERSION LINGUISTIQUE DE HAUTE-CORSE

SAVAGHJU -VIVARIU

Centre à vocation insulaire, il peut accueillir deux classes à la fois, de la maternelle au CM2, pour des séjours à la semaine. Il fait l'objet de travaux de mise aux normes et de rénovation qui ont permis d'accroître sa capacité d'accueil de 48 à 52 places. L'équipe pédagogique est composée de deux professeurs certifiés LCC, dont un coordonnateur pédagogique.

Activités dominantes : pleine nature (découverte de la forêt, orientation et activités scientifiques), découverte du musée de la Corse.

LORETU DI CASINCA

Centre à vocation micro régionale (de U Borgu à Cervioni), il accueille une classe, de la maternelle au CM2, à la journée, la classe vient souvent une fois par mois. Il a une capacité de 30 places Il dispose d'un professeur certifié LCC. Activité dominante : découverte du patrimoine rural.

BASTIA - CITADELLA CAMPANARI

Il accueille les écoles de Bastia 1 et Bastia 2, couvrant essentiellement les écoles d'Erbalunga à Biguglia et s'ouvrant aux classes du Nebbiu. Il est fréquenté à la journée. Il dispose d'un enseignant Education Nationale, et a une capacité de 30 places.

Activités dominantes : étude du patrimoine urbain et du milieu maritime (notamment réserve naturelle de Biguglia).

Le bilan 2019 et le budget prévisionnel 2020 des trois centres d'immersion linguistique de Haute-Corse.

Le comité de suivi État - Collectivité de Corse - Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Haute-Corse (AD PEP 2B) s'est tenu le 15 mai 2020. L'ADPEP a transmis le bilan d'activité 2019, les comptes, ainsi que le budget prévisionnel 2020.

La fréquentation des centres en 2019 a été la suivante :

- Bastia- Citadella Campanari

En 2019 le centre a accueilli 18 classes, ce qui représente 407 élèves de classes élémentaires pour 1 494 jours/enfants et 70 jours d'ouverture. Une augmentation du nombre d'enfants accueillis par rapport à l'année 2018 est à noter soit 108 enfants de plus. Cette hausse est liée à l'accueil de nouvelles classes, il s'agit de classes du Cap Corse et de Saint Florent. La fréquentation par enfant passe en moyenne de 5 à 3.75 jours.

Le total des produits de 11 058 €, pratiquement conforme au budget prévisionnel, ne

permet pas de compenser le surcoût des charges, générant ainsi un déficit de 4 793 €.

- Loretu di Casinca

En 2019, 76 jours d'ouverture ont permis l'accueil de 29 classes représentant 635 élèves de classes de maternelle et de l'élémentaire pour 1 480 jours/enfants. Par rapport à l'année 2018 une baisse est à noter, soit 219 élèves de moins, une baisse de 140 jours/enfants, et de 8 jours d'ouverture. Cette baisse s'explique par le fait qu'au cours de l'année 2019, 22 séjours correspondant à 522 journées enfants ont été annulés en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Cette baisse d'activité sur l'année a entraîné une baisse des charges de fonctionnement principalement sur les lignes « Transport » et « Restauration » et a conduit à une économie globale d'un montant de 7421 € par rapport au budget prévisionnel.

- Savaghju-Vivariu (qui peut recevoir deux classes simultanément)

Durant l'année 2019, le centre a accueilli 35 classes soit 727 élèves issus de l'élémentaire et de collège pour 3 085 jours/enfants et 12 jours d'ouverture. Le nombre de jours d'ouverture en 2019 s'élève à 112 jours contre 137 en 2018, soit une baisse de 25 jours en 2019, la fréquentation marque une diminution de 55 élèves et de 45 jours/élèves. Ceci s'explique par le fait que 7 séjours programmés ont été annulés. L'AD PEP 2B a en outre, rencontré des difficultés au niveau du recrutement d'un animateur corsophone et d'un commis de cuisine sur ce centre. Les économies conjoncturelles, sont principalement liées à ces deux postes n'ayant pas été pourvus faute de candidatures.

D'un commun accord, les 3 parties sont à nouveau favorables au renouvellement de cette convention pour une année à compter de sa signature, prolongation qui fait l'objet de l'avenant n°4 (en Annexe).

L'Education nationale s'engage à apporter une aide de 120 000 €.

L'AD PEP sollicite la Collectivité de Corse pour la gestion de ces trois centres pour un montant de 268 000 € au titre de l'année 2020/2021.

Les centres d'immersion sont un dispositif d'appui important de la mise en œuvre de la politique de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement de la langue corse qu'il convient d'accompagner et amplifier avec la mise en place d'un centre d'accueil à la journée sur la Corse-du-Sud.

Compte tenu de la non-utilisation des crédits alloués au titre de l'année 2020, pour cause de crise sanitaire et incapacité à remplir sa mission (accueil scolaire en immersion linguistique), il est proposé de modifier les modalités de versement de la contribution financière de la Collectivité de Corse selon l'article 3 de la convention.

Au vu des éléments apportés :

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de signer l'avenant n° 4 à la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte (délibération n° 16/223 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2016),

conformément au document joint en annexe, et vous demande l'autorisation d'engager la somme de 268 000 euros pour cette subvention relative au fonctionnement des trois centres de séjours et d'études corses du Cismonte.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.